



Une non fumeuse fait condamner le bistrot

Rubrique : actualités - Date : lundi 21 mai 2007

« **Une non fumeuse fait condamner le bistrot** » annonce LE PARISIEN du vendredi 18 mai. D'après le journal, Chantal, 51 ans, asthmatique, a fait condamner pour non respect de la loi Evin, le patron d'un bistrot du VIIIème arrondissement car avant un entretien d'embauche elle s'est assise dans cet établissement à coté d'une fumeuse et quand a elle a voulu être déplacée on lui a répondu que la table qu'elle souhaitait était réservée. Selon, elle « malade et stressée, l'entretien d'embauche qui a suivi était catastrophique ». Précisant qu'elle a déposé une plainte avec l'association Droit des non fumeurs, le journal relève que le propriétaire des lieux devra s'acquitter de 100 euros auprès de la plaignante asthmatique, verser un euro symbolique à DNF qui s'était portée partie civile et assumer les frais de justice. Le président de DNF se réjouit « Bien sûr la condamnation est dérisoire, mais le tribunal a reconnu les infractions ». D'après le quotidien, l'association qui propose une aide au dépôt de plainte sur internet, affirme que ces procès seront de plus en plus fréquents.